

Programme de formation

Intitulé de la formation :

Français langue étrangère – Alphabétisation et communication orale et écrite à visée d'insertion professionnelle (B2) – parcours complet et préparation aux certifications DELF ou CLOÉ

Spécialité de la formation (cf. nomenclature NSF) : NSF 136 – Langues vivantes

Formation en français langue étrangère à visée d'alphabétisation et d'autonomie sociale

Précisez si formation certifiante (code RS) ou qualifiante (code RNCP) :

Présentation de l'organisme

GrandsEnsemble Formation

Bazaar St-So. 292, rue Camille Guérin 59800 LILLE

N° SIREN : 488458969. NDA : 31 59 09031 59. Certificat Qualiopi n° FRCM24963.

Responsable légal : Laurent Courouble.

Informations pratiques, CGV et règlement intérieur : <https://formation.grandsensemble.org> .

Nom de l'activité / de l'entrepreneur : Doriane BOSSUT, formatrice – E=mc³ Formation

Présentation de l'intervenante : J'accompagne des publics adultes peu ou non scolarisés vers l'acquisition des savoirs de base et de la communication en français. Je conçois et anime des formations fondées sur des pédagogies actives, explicites et ludiques, favorisant l'autonomie et l'engagement des apprenants.

Je dispose d'une **expérience professionnelle de plus de 20 ans** dans le champ de l'éducation, et **de 15 ans** dans les champs de l'insertion socioprofessionnelle et de la formation d'adultes, au sein de structures variées (centres sociaux, SIAE, dispositifs d'insertion, formation indépendante).

Coordonnées (téléphone, mail) : 06 26 93 56 78 – contact@emc3formation.fr

Contexte de l'action

PROGRAMME B2 PARCOURS COMPLET

Ce parcours est adaptable selon votre problématique particulière ou votre cahier des charges.

Cette action de formation s'inscrit dans la **priorité "transition démographique" du FNE-Formation**. Elle vise le développement des compétences linguistiques de base de publics

adultes allophones peu qualifiés, afin de renforcer leur autonomie, leur employabilité et leur maintien ou accès à l'emploi, conformément aux objectifs du FNE-Formation.

Modalités et organisation pédagogique

Résumé de l'action de formation :

La formation se déroulera sur 90 jours à raison de 5 jours par semaine en parcours.

Public : ayant acquis un niveau B1 CECRL.

Durée (nb heures réparties sur nb de jours) : 180 heures à raison de 2 heures par jour en présentiel.

Prérequis : Formation ouverte à un public de niveau B1 certifié ou non. Le niveau initial sera testé en amont de la formation même si l'apprenant dispose de la certification.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : pour compenser un handicap moteur, sensoriel, cognitif ou psychique, nous pouvons mettre en place des plans d'accompagnement personnalisés pour votre confort et votre réussite. N'hésitez pas à nous contacter pour discuter de vos besoins.

Modalités de formation :

- Formation ☒ Inter-entreprise ☒ Intra-entreprise ☐ Particulier
- Formation ☐ À distance ☐ Hybride ☒ Présentielle : à déterminer (accessible aux PMR).
- Formation ☐ Individuelle ☒ Collective : 10 personnes maximum par groupe, minimum 3.
- Formation incluant une offre d'hébergement et restauration : ☒ Non ☐ Oui : préciser...

Dates ou modalités d'inscription et délai d'accès : délai estimé d'un mois, selon nécessités d'adaptation du programme et disponibilités des apprenants.

Conditions tarifaires : € / heure / personne – Tarif groupe : nous consulter.

Objectifs de la formation

Objectif terminal : atteindre le niveau B2 et être préparé à une certification DELF ou CLOÉ.

- Renforcer les bases B1 et entrer dans les exigences B2
- Communiquer efficacement en contexte professionnel
- Consolider le niveau B2 et se préparer à la certification

Méthodes mobilisées :

- Enseignement explicite (modélisation → pratique guidée → pratique autonome)
- Approche actionnelle adaptée aux publics non scolarisés en France
- Pédagogie active et collaborative

- Ludopédagogie (jeux de cartes, dés, plateaux, jeux de rôles)
- Introduction du vocabulaire de l'insertion professionnelle

Matériel nécessaire pour suivre la formation : aucun

Modalités d'évaluation des apprenants et apprenantes :

- Évaluations formatives sur LMS avec obtention de badges
- Questionnements intermédiaires oraux continus
- Évaluation formative en fin de séquence
- Épreuves blanches DELF ou CLOÉ.

Un questionnaire de satisfaction sera réalisé en fin de formation et dans les 3 à 6 mois suivant la formation. Une attestation de réalisation mentionnant les connaissances et compétences acquises sera délivrée à l'issue de la formation à l'apprenant, par email et dans un délai d'un mois.

Ruban pédagogique

Le ruban pédagogique décrit, séquence par séquence, le parcours des apprenants et apprenantes, c'est-à-dire les choix qui ont été faits (de contenus, activités, techniques et ressources pédagogiques) pour atteindre les objectifs de formation décrits précédemment. Une séquence est consacrée à l'évaluation des connaissances et compétences acquises.

Français langue étrangère – Communication orale et écrite (niveau B2) MODULE 1 – RENFORCER LES BASES B1 ET ENTRER DANS LES EXIGENCES B2 (Précision linguistique, lecture approfondie, discours structuré)	
Module 1 / Séquence 1 :	
Objectif pédagogique :	<i>Comprendre et produire des discours narratifs et explicatifs détaillés, structurés et chronologiques.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite – Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Lecture guidée – Jeux narratifs – Reformulation guidée</i>
Contenus & activités :	• Révision et approfondissement des temps du passé (valeurs discursives) • Discours rapporté simple • Lecture analytique de récits professionnels (parcours, expériences) • Repérage explicite des connecteurs temporels et logiques • Jeux de reconstruction de texte

	• Production orale : récit structuré d'une expérience professionnelle • Écriture guidée : narration longue (250 mots)
Ressources :	<i>Textes authentiques professionnels – Audio – Fiches stratégies – LMS</i>
Évaluation :	• Compréhension écrite fine • Production écrite narrative structurée • Production orale évaluée selon critères B2 (clarté, cohérence)
Module 1 / Séquence 2 :	
Objectif pédagogique :	<i>Exprimer une opinion nuancée et la justifier à l'oral et à l'écrit.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite – Débat guidé – Ludopédagogie – Travail collaboratif</i>
Contenus & activités :	• Lexique de l'opinion et de la nuance • Structures concessives (« même si », « cependant ») • Lecture de textes d'opinion et tribunes courtes • Analyse explicite de l'argumentation • Jeux de cartes arguments / contre-arguments • Débats encadrés • Écriture argumentative guidée
Ressources :	<i>Textes d'opinion – Vidéos – Cartes débat – LMS</i>
Évaluation :	• Production écrite argumentative • Interaction orale argumentée courte
Module 1 / Séquence 3 :	
Objectif pédagogique :	<i>Lire et comprendre des textes longs et complexes en mobilisant des stratégies expertes.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Lecture stratégique – Lecture répétée – Métacognition</i>
Contenus & activités :	• Stratégies explicites : inférences complexes, cohésion textuelle • Travail sur la fluence et la lecture silencieuse efficace • Lecture d'articles professionnels (1–2 pages) • Jeux de titres, résumés et reformulations • Questionnement de compréhension fine

Ressources :	<i>Articles authentiques – Fiches stratégies – Audio – LMS</i>
Évaluation :	• Compréhension écrite approfondie • Résumé structuré • Repérage implicite
Module 1 / Séquence 4 :	
Objectif pédagogique :	<i>Produire des écrits longs, cohérents et organisés selon les attentes B2.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Écriture guidée – Réécriture collaborative</i>
Contenus & activités :	• Organisation du texte long • Connecteurs logiques complexes • Écriture à partir de modèles B2 • Dictée réfléchie et reformulation • Correction collective outillée
Ressources :	<i>Modèles B2 – Fiches connecteurs – LMS</i>
Évaluation :	• Production écrite longue • Cohérence, richesse lexicale, correction grammaticale
Module 1 / Séquence 5 :	<i>Projet collaboratif</i>
Objectif pédagogique :	<i>Réaliser un récit collectif structuré autour de parcours professionnels.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel – Travail collaboratif</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Pédagogie de projet – Enseignement explicite – Collaboration</i>
Contenus & activités :	• Choix du thème • Planification collective • Rédaction collaborative • Présentation orale argumentée
Ressources :	<i>Productions des séquences 1 à 4 – Portfolio – Outils numériques</i>
Évaluation :	• Production écrite collective • Présentation orale • Autoévaluation guidée
Français langue étrangère – Communication orale et écrite (niveau B2) MODULE 2 – COMMUNIQUER EFFICACEMENT EN CONTEXTE PROFESSIONNEL <i>(Interaction, précision lexicale, documents fonctionnels)</i>	
Module 2 / Séquence 1 :	

Objectif pédagogique :	<i>Comprendre et exploiter des documents professionnels complexes.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Analyse de documents – Jeux de rôle</i>
Contenus & activités :	• Documents professionnels authentiques • Lecture analytique guidée • Repérage d'informations implicites • Reformulation professionnelle
Ressources :	<i>Documents professionnels – LMS</i>
Évaluation :	Compréhension écrite ciblée B2
Module 2 / Séquence 2 :	
Objectif pédagogique :	<i>Décrire, comparer et analyser des situations professionnelles complexes.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Comparaison guidée – Simulation</i>
Contenus & activités :	• Comparaison complexe • Lexique professionnel précis • Études de cas • Production orale structurée
Ressources :	<i>Jeux en présentiel – Images – Vidéos - Textes – LMS</i>
Évaluation :	Production orale descriptive et analytique
Module 2 / Séquence 3 :	
Objectif pédagogique :	<i>Comprendre et synthétiser des textes longs et spécialisés.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Lecture experte – Travail collaboratif</i>
Contenus & activités :	• Synthèse de documents • Lecture en réseau • Résumé croisé
Ressources :	<i>Textes adaptés, notamment du domaine professionnel – Fiches méthodologiques</i>
Évaluation :	Résumé structuré et fidèle
Module 2 / Séquence 4 :	

Objectif pédagogique :	<i>Rédiger des écrits professionnels formels.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Écriture accompagnée – Modélisation explicite</i>
Contenus & activités :	• Courriel formel • Rapport court • Réécriture professionnelle
Ressources :	<i>Jeux en présentiel – Modèles – LMS</i>
Évaluation :	Production écrite professionnelle
Module 2 / Séquence 5 :	<i>Projet collaboratif</i>
Objectif pédagogique :	<i>Créer un dossier professionnel collectif.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative - Pédagogie de projet</i>
Contenus & activités :	• Choix du thème • Recherche et lecture • Rédaction collective • Présentation orale
Ressources :	<i>Matériel produit et utilisé lors des séquences 1 à 4 - Supports authentiques</i>
Évaluation :	• Production écrite collective • Présentation orale évaluée
Français langue étrangère – Communication orale et écrite (niveau B2) MODULE 3 – CONSOLIDER LE NIVEAU B2 ET SE PRÉPARER À LA CERTIFICATION	
Module 3 / Séquence 1 :	
Objectif pédagogique :	<i>Comprendre des documents proches des épreuves B2.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Entraînement guidé</i>
Contenus & activités :	• Formats DELF / CLOÉ • Stratégies de compréhension • Entraînements progressifs
Ressources :	<i>Supports type examen – Audio – LMS</i>
Évaluation :	Compréhension orale et écrite

Module 3 / Séquence 2 :	
Objectif pédagogique :	<i>Produire des écrits attendus au niveau B2.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Écriture guidée – Reformulation – Jeux de phrases</i>
Contenus & activités :	• Courriel, récit, opinion • Organisation et clarté • Correction guidée
Ressources :	<i>Jeux en présentiel – Sujets types – Modèles</i>
Évaluation :	Production écrite type examen
Module 3 / Séquence 3 :	
Objectif pédagogique :	<i>Interagir avec aisance et précision.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Jeux de rôle – Simulation – Feedback immédiat</i>
Contenus & activités :	• Interaction guidée • Gestion du tour de parole • Prononciation et intelligibilité
Ressources :	<i>Jeux en présentiel – Cartes situations – Vidéo</i>
Évaluation :	Interaction orale évaluée
Module 3 / Séquence 4 :	
Objectif pédagogique :	<i>Argumenter, nuancer et défendre un point de vue.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Débat guidé – Feedback immédiat</i>
Contenus & activités :	• Structuration de l'argumentation • Jeux de débat • Reformulation
Ressources :	<i>Supports thématiques</i>
Évaluation :	• Débat argumenté • Autoévaluation • Évaluation par les pairs
Module 3 / Séquence 5 :	<i>Projet collaboratif final</i>

Objectif pédagogique :	<i>Se projeter en situation d'examen</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative - Pédagogie de projet – Simulation – Autoévaluation</i>
Contenus & activités :	• Épreuves blanches • Rôles candidat / évaluateur • Analyse collective • Gestion du stress
Ressources :	<i>Matériel produit et utilisé lors des séquences 1 à 4 - Supports type DELF ou CLOÉ</i>
Évaluation :	• Compréhension orale • Compréhension écrite • Production écrite • Interaction orale • Autoévaluation finale

Au terme de la formation, les apprenants disposeront des ressources suivantes : fiches de synthèse papier des connaissances acquises au cours de la formation (transmises en Pdf à l'apprenant sur demande).

Règlement intérieur de l'organisme de formation

Article 1 - Objet et champs d'application

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par GrandsEnsemble. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire au plus tard avant son inscription définitive et avant tout règlement de frais.

Le règlement définit les mesures à respecter en matière de santé, d'hygiène et de sécurité. Il énonce également des conditions générales de réalisation des prestations et précise les sanctions possibles en cas de non-respect de ces règles.

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques exige de chacun le respect des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de prestation, et de toute consigne imposée par la direction de GrandsEnsemble et par les formateurs et formatrices, s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chacune et chacun doit prendre soin, en fonction de ses connaissances et compétences et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions. Toute mauvaise exécution de cette obligation est constitutive d'une faute.

Toute personne ayant un motif raisonnable de penser qu'une situation, notamment de formation, présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, résultant par exemple d'une défectuosité du système de protection, peut se retirer comme la loi lui en donne le droit. Elle doit en avvertir immédiatement le ou la responsable de la prestation, GrandsEnsemble et le cas échéant son employeur.

Il est conseillé aux stagiaires d'informer les formateurs et formatrices de tout problème de santé ou situation de handicap nécessitant un aménagement des conditions de formation. Les stagiaires peuvent également contacter le référent handicap en envoyant un mail à

formation@grandsensemble.org.

Dans le cas d'une prestation à distance, il est impératif de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du lieu où est réalisée l'activité, notamment l'entreprise de la personne bénéficiaire. GrandsEnsemble ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les prestations et en particulier liés à l'utilisation des outils informatiques et internet.

Article 3 - Consigne d'incendie

À son arrivée dans les locaux, chaque personne doit prendre connaissance des consignes de sécurité incendie : plan d'évacuation et localisation des extincteurs. Tout témoin d'un début d'incendie doit immédiatement prévenir les secours en composant le 18 ou le 112 et alerter le responsable de la prestation ou des services de sécurité.

En cas d'alerte, les personnes doivent cesser immédiatement leurs activités et suivre calmement les instructions du responsable de la sécurité incendie ou des services de secours.

Article 4 - Drogues, alcool, tabac

La possession de drogues ou d'alcool au sein des lieux de formation est strictement interdite. Il est strictement interdit de se présenter en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux.

Article 5 - Accident

Les personnes victimes d'un accident – survenu pendant la prestation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de prestation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement les secours en composant le 18 ou le 112 puis un représentant de GrandsEnsemble. Cette information doit être faite le plus rapidement possible, au plus tard dans les 24 heures, sauf force majeure, impossibilité absolue ou motif légitime.

Article 6 - Mesures sanitaires

En réponse à la pandémie de COVID-19, les personnes doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur, y compris mais sans s'y limiter, le port du masque, la distanciation sociale ou l'utilisation des solutions désinfectantes mises à disposition.

Article 7 - Protection des données : Respect du RGPD

Conformément au RGPD, les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données les concernant en envoyant un mail au responsable de la prestation, ou pour les stagiaires de la formation professionnelle à formation@grandsensemble.org.

Il est précisé que certaines données doivent être archivées pendant une durée déterminée à des fins de conformité légale et de traçabilité (ex. données de facturation, registres d'assiduité). Les données archivées sont accessibles uniquement aux personnes autorisées et utilisées uniquement pour répondre aux obligations légales. À l'expiration des périodes légales d'archivage, les données seront supprimées de manière sécurisée.

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 8 - Locaux et matériel

D'une manière générale, les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur des locaux et le port des équipements de protection individuelle propres à la formation dont ils et elles bénéficient.

L'utilisation des locaux et du matériel mis à disposition sont réservés aux seules fins définies par la prestation. Les stagiaires doivent prendre soin du matériel qui leur est confié et respecter les consignes d'usage. Ils et elles doivent prévenir immédiatement le ou la responsable en cas d'anomalie du matériel.

Article 9 - Tenue vestimentaire

Des prescriptions vestimentaires peuvent être demandées aux stagiaires pour leur sécurité si les activités l'exigent.

Article 10 - Assiduité en formation

La ponctualité et le respect des horaires sont une manifestation de respect à l'égard de chacune et chacun. Toutes les personnes participant à la formation doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage. En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

Les stagiaires sont aussi tenus au respect d'une obligation d'assiduité. Cette obligation consiste notamment à respecter le contenu des programmes, à participer activement aux activités prévues, à réaliser en temps utile les travaux attendus, à signer les feuilles d'émargement, etc.

Tout défaut d'assiduité est enregistré par le ou la responsable de la formation et doit faire l'objet d'une information aux prescripteurs et financeurs des prestations ou de la rémunération perçue par le ou la bénéficiaire. Le cas échéant, il peut entraîner une retenue sur rémunération, conformément à la réglementation en vigueur.

À l'issue des actions de formation, une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation seront remis aux stagiaires par les formateurs et formatrices, et selon le cas à l'employeur, l'administration ou l'organisme qui finance l'action.

Article 11 - Harcèlement et discrimination

Toutes les personnes s'engagent à adopter un comportement respectueux des règles élémentaires du vivre ensemble et à créer un environnement de travail sûr, respectueux et équitable pour chacune et chacun. Le harcèlement moral et sexuel est strictement interdit, ainsi que tout comportement contraire aux dispositions du Code du travail et du Code pénal (comportements discriminatoires, menace, injures, etc.), quel que soit le mode de communication utilisé (téléphone, mail, etc.).

Toute personne s'en considérant victime ou témoin peut déposer une réclamation en envoyant un mail à formation@grandsensemble.org. Aucune personne ne peut être sanctionnée ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné de faits de harcèlement ou de comportements discriminatoires ou pour les avoir relatés.

Article 12 – Services numériques, droit à l'image et droits d'auteur

Sauf autorisation des responsables de la formation, il est interdit :

- de photographier, d'enregistrer ou de filmer une session de formation ;
- de diffuser les contenus protégés par le droit d'auteur, notamment les contenus pédagogiques ainsi que l'ensemble des activités liées ;
- de céder à titre gratuit ou de faire un usage commercial des informations, services et contenus fournis par Grands Ensemble ou ses formateurs et formatrices ;

- de diffuser des coordonnées personnelles (identifiants, adresses électroniques, adresses postales, numéros de téléphone...).

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 13 - Sanctions

Tout manquement à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par les responsables de la formation, de GrandsEnsemble ou son représentant. Il pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de sanctions parmi lesquelles : rappel à l'ordre oral ; avertissement écrit ; mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat ; exclusion temporaire ou exclusion définitive.

Lorsque GrandsEnsemble prends une sanction, la sanction décidée fait l'objet d'une notification écrite et motivée à la personne concernée. Avisé de cette saisine, elle devra en retour donner toutes les explications nécessaires dans les meilleurs délais. L'analyse de ses explications sera faite par les autorités compétentes de GrandsEnsemble. Après analyse, une réponse écrite sera faite à la personne concernée indiquant l'application ou non de la sanction. Le cas échéant, GrandsEnsemble informe l'employeur et/ou l'organisme prenant à sa charge les frais de prestation de la sanction prise.

Article 14 – Délégués des stagiaires

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant des stagiaires au scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage. Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 15 – Renseignements et réclamations

Toute demande d'information ou réclamation devra être formulée par écrit en envoyant un mail à formation@grandsensemble.org. GrandsEnsemble s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

PUBLICITÉ ET MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 16 - Publicité et modifications du règlement intérieur

Le règlement intérieur est mis à la disposition sur simple demande et consultable sur le site internet de Grands Ensemble.

Le présent règlement intérieur peut faire l'objet de modifications afin de s'adapter aux évolutions législatives, réglementaires ou organisationnelles. Toute modification sera portée à la connaissance des stagiaires par mise à disposition sur le site internet de GrandsEnsemble. Les modifications entreront en vigueur un mois après leur diffusion, sauf disposition contraire.